

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune du Palais-sur-Vienne

Par arrêté municipal en date du 08 Juillet 2022 le maire de la commune du Palais-sur-Vienne a ordonné **l'ouverture de l'enquête publique actant le principe de vente des chemins ruraux suivants : tronçon du chemin rural du Mas, tronçon du chemin du près du Chatenet.**

Monsieur Guy JOUSSAIN a été désigné commissaire enquêteur par arrêté du 07 Juillet 2022.

L'enquête publique se déroulera à la mairie du PALAIS-SUR-VIENNE **du Jeudi 11 Août 2022 au Jeudi 25 Août 2022**, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie.

Le commissaire-enquêteur recevra le public à la mairie du PALAIS-SUR-VIENNE le **Jeudi 11 Août 2022 de 14h à 17h ainsi que le Jeudi 25 Août 2022 de 14h à 17h.**

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairie ou par courrier à transmettre à M le commissaire-enquêteur Mairie du Palais-sur-Vienne, 20 rue Jules Ferry 87410 LE PALAIS-SUR-VIENNE.

Le commissaire enquêteur recevra également les observations faites sur l'utilité publique du projet selon les modalités suivantes :

Par courrier, jusqu'au 25 Août 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi) au siège de l'enquête publique, à la mairie du Palais-sur-Vienne (20 rue Jules Ferry, 87410 LE PALAIS-SUR-VIENNE).

Par voie électronique jusqu'au 25 Août 2022 minuit directement à l'adresse suivante : *urbanisme@lepalaissurviennne.fr*

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie de la commune du Palais-sur-Vienne, à l'issue de l'enquête, aux heures et jours d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la commune du Palais-sur-Vienne à l'adresse suivante : *https://www.lepalaissurviennne.fr/*, rubrique *urbanisme*.

Toutes informations peuvent être demandées à Monsieur le Maire du Palais-sur-Vienne.